

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il est élaboré par le Maire sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1<sup>er</sup> mars 2023 et a été adopté par le conseil municipal le 29 mars 2023.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

☑ **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

☑ **la section d'investissement** concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

**Les opérations réelles** donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

**Les opérations d'ordre**, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice n-1.

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

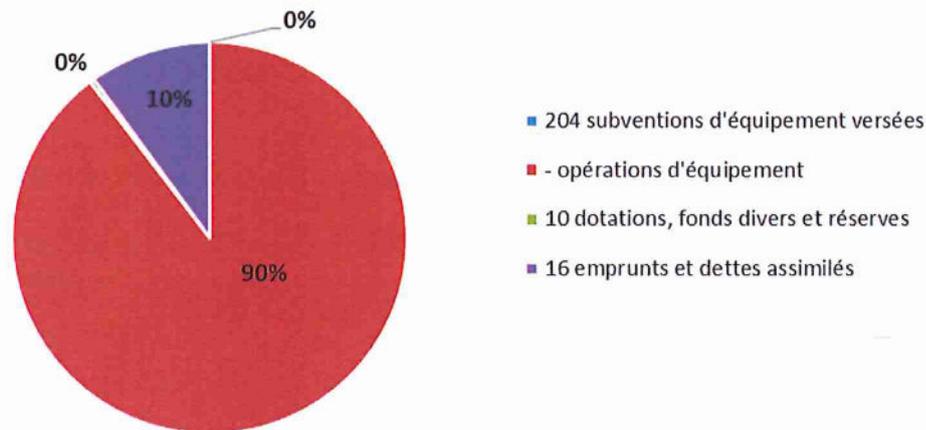
La section d'investissement s'équilibre à 7 490 184 €.

#### 1/ Dépenses d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2022	besoins 2023	BP 2023
204	subventions d'équipement versées		1 800 €	1 800 €
	opérations d'équipement	1 564 837 €	4 595 476 €	6 160 313 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 564 837 €</b>	<b>4 597 276 €</b>	<b>6 162 113 €</b>
10	dotations, fonds divers et réserves		25 000 €	25 000 €
16	emprunts et dettes assimilés		683 906 €	683 906 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>- €</b>	<b>708 906 €</b>	<b>708 906 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 564 837 €</b>	<b>5 306 182 €</b>	<b>6 871 019 €</b>
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		40 000 €	40 000 €
041	opérations patrimoniales		579 165 €	579 165 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>619 165 €</b>	<b>619 165 €</b>
	déficit d'investissement reporté		- €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 564 837 €</b>	<b>5 925 347 €</b>	<b>7 490 184 €</b>

**1/Les opérations réelles pour un montant total de 6 871 019 €**

Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre :

**Dépenses d'équipement :****Chapitre 204 "subventions d'équipement versées" d'un montant total de 1 800 €.**

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement versées par la Commune à des tiers (comité des fêtes de Mériadec et à l'école St Gilles de Mériadec).

**Les dépenses d'investissements par opération :**

opération	libellé	RAR 2022	nouvelles dépenses	BP 2023
11	acquisition de terrains et d'immeubles	- €	12 096 €	12 096 €
	terrains	- €	12 096 €	12 096 €
	immeubles	- €	- €	- €
12	PLU	7 440 €	18 000 €	25 440 €
13	acquisition de matériel	90 821 €	126 126 €	216 947 €
	logiciel	- €	2 652 €	2 652 €
	véhicules	41 021 €	33 124 €	74 145 €
	matériel informatique	- €	24 395 €	24 395 €
	meublier	1 650 €	18 230 €	19 880 €
	autres matériels	48 150 €	47 725 €	95 875 €
	travaux sur bâtiments	458 280 €	2 720 292 €	3 178 572 €
14	autres bâtiments	66 905 €	239 592 €	306 497 €
15	mairie	5 511 €	2 794 €	8 305 €
16	restaurant scolaire	588 €	- €	588 €
17	école publique	- €	846 150 €	846 150 €
19	salle Nicolazic	359 878 €	382 102 €	741 980 €
20	chapelle Ste Avoye	6 396 €	14 500 €	20 896 €
21	église	7 518 €	205 000 €	212 518 €
29	maison du bout du monde	8 376 €	685 410 €	693 786 €
30	MAM	3 108 €	344 744 €	347 852 €
	travaux de voirie	1 008 296 €	1 718 962 €	2 727 258 €
22	divers travaux et réseaux	166 055 €	282 732 €	448 787 €
23	programme de voirie annuel	14 120 €	100 000 €	114 120 €
24	SDAPI	63 626 €	340 500 €	404 126 €
25	schéma pistes cyclables	681 305 €	314 230 €	995 535 €
26	projet centre ville	3 000 €	195 000 €	198 000 €
27	cimetière	- €	110 000 €	110 000 €
28	complexe sportif Jean Le Carrer	80 190 €	77 600 €	157 790 €
31	aménagement de la zone de loisirs Lanriacq	- €	298 900 €	298 900 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 564 837 €</b>	<b>4 595 476 €</b>	<b>6 160 313 €</b>

**Opération 11 « acquisition de terrains et d'immeubles »** : il s'agit des acquisitions de terrains actées et/ou prévisionnelles pour un montant total de **12 096 €**.

**Opération 12 « PLU »** : il s'agit des frais d'études engagés pour la révision simplifiée du PLU pour un montant total de **25 440 €**.

**Opération 13 « acquisition de matériels »** : cette opération reprend l'ensemble des biens que la Commune envisage d'acquérir au cours de l'exercice pour le fonctionnement des services pour un montant total de **216 947 €** tels que :

- les restes à réaliser 2022 relatifs à l'acquisition du véhicule des services techniques, à du mobilier pour l'école publique et du matériel pour le restaurant scolaire dans le cadre du plan de relance ;
- la migration du logiciel cimetière vers une nouvelle version
- une tonne à eau pour les services techniques et un véhicule pour la police municipale
- une provision pour le renouvellement du parc informatique pour les différents services et pour l'école publique
- du mobilier pour l'école publique, pour la bibliothèque dans le cadre des travaux
- et différents biens tels que du matériel pour le restaurant scolaire (cellule de refroidissement, armoire maintien au chaud, ...), pour le pôle éducation (matériel de camping), pour les services techniques (radar pédagogique, échelles extensibles, ...), l'achat d'illuminations de Noël et de la signalisation de voirie.

**Les travaux sur bâtiments d'un montant total de 3 178 572 €** comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2022 relatifs au solde des travaux de réfection des étages de la mairie et des travaux d'extension du restaurant scolaire, aux travaux de la salle Nicolazic, à des travaux d'accessibilité dans les bâtiments, ...

2/ et les nouveaux travaux envisagés sur 2023 :

- dans différents bâtiments dont les principaux sont les travaux d'aménagement de la bibliothèque, la création d'un préau à l'école élémentaire, la séparation du plateau sportif de l'école maternelle ainsi qu'une provision pour l'accessibilité dans les bâtiments communaux
- et dans le cadre des opérations identifiées : des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle publique, l'extension de la salle Nicolazic, des travaux à la chapelle de Ste Avoye (reprise des descentes d'eaux, mise en conformité du paratonnerre) et à l'église (installation de protections anti-pigeons), les travaux à la maison du bout du monde pour en faire un lieu de fabrique culturelle et la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) rue de la Gare

**Les travaux de voirie d'un montant total de 2 727 258 €** comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2022 liés aux réseaux, au solde du programme de voirie 2022, aux honoraires du maître d'œuvre chargé de l'étude en lien avec le SDAPI, aux honoraires complémentaires liés à l'étude en lien avec le projet de centre-ville, à l'éclairage du terrain synthétique

2/ et l'inscription budgétaire de nouveaux travaux de voirie sur 2023 :

- divers travaux : le remplacement de poteaux incendie, la création d'un plateau à l'entrée du lotissement le Clos de Joséphine, la création d'un réseau d'eaux pluviales la Villeneuve avec des travaux de voirie d'accès au lotissement, une provision pour le programme de rénovation de l'éclairage public, d'extension des réseaux électriques et d'eaux pluviales.
- le programme de voirie 2023, des travaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pluvial intercommunal SDAPI, des travaux d'aménagement dans le cadre du projet de centre-ville, pour l'aménagement des pistes cyclables, des travaux d'aménagement des allées du cimetière (2<sup>ème</sup> tranche), la fin de l'opération relative à la réalisation d'un terrain synthétique au complexe sportif Jean Le Carrer ainsi que l'aménagement de la zone de Lanriacq (court de tennis et jeux de boules).

**Dépenses financières :**

**Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves "**. La Commune peut être amenée à reverser à AQTA des taxes d'aménagement perçues sur le périmètre du parc d'activités de Kerfontaine.

**Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilés"**. Ce chapitre comprend notamment :

- compte 1641 « remboursement du capital des emprunts » : le remboursement du capital des emprunts déjà contractés et une provision si la Commune souscrit un emprunt sur 2023 pour un montant total de **655 000 €**
- compte 165 « dépôts et cautionnements » : la Commune doit inscrire le montant total des cautions perçues pour les logements communaux pour pouvoir les rembourser en cas de départ de chaque locataire pour un montant de **1 306 €**.
- compte 168758 « autres dettes - autres groupements » : l'intégration dans le budget de la Commune du remboursement du capital des emprunts souscrits par Mériadec villages soit **27 600 €**.

**2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 619 165 €**

**Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre comprend les écritures relatives :

- comptes 2313 et 2315 : écritures relatives aux travaux en régie. Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux effectués par des agents de la collectivité et ayant le caractère de travaux d'investissement. Cette opération présente l'avantage d'intégrer dans la base de calcul du fonds de compensation de la TVA le coût des matériels et matériaux utilisés pour ces travaux d'investissement.

**Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales »** correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 2111 « terrains nus » : écriture qui permet d'intégrer dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.
- compte 21534 « réseaux d'électrification » : écriture qui intègre dans la comptabilité les opérations effectuées sur le réseau d'éclairage public par Morbihan Energies pour le compte de la Commune et qui permet de bénéficier du FCTVA.

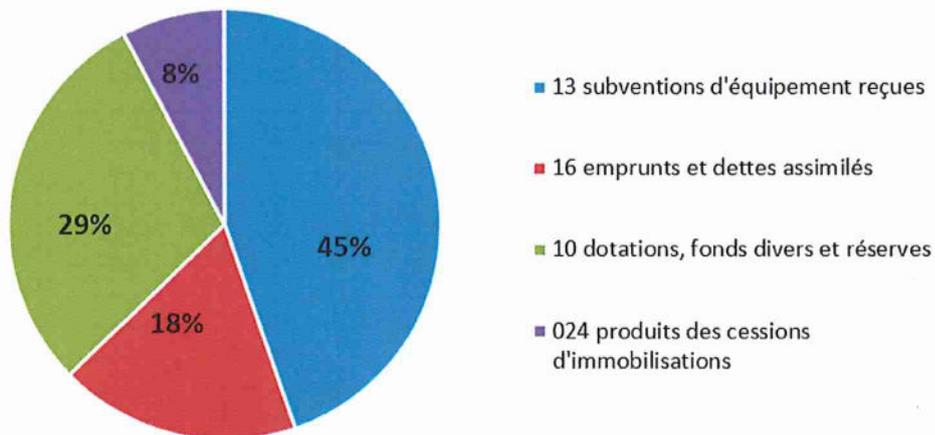
**La ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté »** correspond à la reprise des résultats antérieurs. Cette ligne budgétaire participe uniquement à l'équilibre du budget. Elle ne peut pas faire l'objet de virement ou d'émission de titres.

## 2/ Recettes d'investissement

comptes	libellés des chapitres	RAR 2022	nouvelles recettes	BP 2023
13	Subventions d'équipement	1 591 118 €	1 019 745 €	2 610 863 €
16	Emprunts et dettes assimilés		1 050 188 €	1 050 188 €
	Total des recettes d'équipement	1 591 118 €	2 069 933 €	3 661 051 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 725 714 €	1 725 714 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		451 000 €	451 000 €
	Total des recettes financières	- €	2 176 714 €	2 176 714 €
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 591 118 €</b>	<b>4 246 646 €</b>	<b>5 837 764 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement		774 579 €	774 579 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections		256 556 €	256 556 €
041	opérations patrimoniales		579 165 €	579 165 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>1 610 300 €</b>	<b>1 610 300 €</b>
001	excédent d'investissement reporté		42 120 €	42 120 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 591 118 €</b>	<b>5 899 066 €</b>	<b>7 490 184 €</b>

### 1/ Les opérations réelles pour un montant total de 5 837 764.15 €

Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre :



#### Recettes d'équipement :

Chapitre 13 "subventions d'équipement reçues" d'un montant de 2 610 863 € recense les subventions d'équipement notifiées et qui seront versées en fonction de l'avancement des travaux.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 056-215601766-20230414-DC2023032926R2-DE

opération	libellé	RAR 2022	nouvelles recettes	BP 2023
<b>13</b>	<b>acquisition de matériel</b>	<b>22 404 €</b>	<b>- €</b>	<b>22 404 €</b>
	CAF - MDJ aide à l'investissement			- €
	CAF - ALSH aide à l'investissement			- €
	Etat - plan de relance / restaurant scolaire	22 404 €	- €	22 404 €
<b>14</b>	<b>autres bâtiments</b>	<b>3 438 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 438 €</b>
	Conseil Départemental - accessibilité bâtiments 2022	3 438 €		3 438 €
<b>15</b>	<b>mairie</b>	<b>61 535 €</b>	<b>- €</b>	<b>61 535 €</b>
	Conseil Départemental - PST 2021 - 2ème tranche	6 376 €	- €	6 376 €
	Etat - DETR 2021	55 159 €	- €	55 159 €
<b>16</b>	<b>restaurant scolaire</b>	<b>20 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000 €</b>
	Région / Pays d'Auray	20 000 €	- €	20 000 €
<b>17</b>	<b>école publique</b>	<b>387 964 €</b>	<b>- €</b>	<b>387 964 €</b>
	Etat - DSIL 2021 - rénovation énergétique	275 964 €	- €	275 964 €
	Région	112 000 €	- €	112 000 €
<b>19</b>	<b>salle Nicolazic</b>	<b>263 041 €</b>	<b>- €</b>	<b>263 041 €</b>
	Région "bien vivre"	56 500 €	- €	56 500 €
	Conseil Départemental – PST 2020	58 380 €	- €	58 380 €
	Conseil Départemental – PST 2021	74 661 €	- €	74 661 €
	Etat – DETR 2020	73 500 €	- €	73 500 €
<b>20</b>	<b>Chapelle Ste Avoye</b>	<b>13 479 €</b>	<b>- €</b>	<b>13 479 €</b>
	Région / DRAC	6 515 €	- €	6 515 €
	Conseil départemental - PST 2020	4 294 €	- €	4 294 €
	Conseil départemental - PST 2021	2 670,00 €	- €	2 670 €
<b>21</b>	<b>Eglise</b>	<b>- €</b>	<b>4 301 €</b>	<b>4 301 €</b>
	Conseil Départemental - mise en accessibilité des lieux publics		4 301 €	4 301 €
<b>29</b>	<b>Maison du bout du monde</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				- €
<b>30</b>	<b>MAM</b>	<b>- €</b>	<b>251 183 €</b>	<b>251 183 €</b>
	CAF	- €	166 400 €	166 400 €
	Conseil départemental	- €	84 783 €	84 783 €
<b>22</b>	<b>divers travaux de voirie</b>	<b>56 311 €</b>	<b>4 219 €</b>	<b>60 530 €</b>
	Morbihan énergies : réseaux	46 373 €	14 157 €	60 530 €
	Conseil Départemental - PST 2021 voirie et réseaux eaux pluviales	9 938 €	- 9 938 €	- €
<b>23</b>	<b>programme de voirie</b>	<b>21 048 €</b>	<b>9 938 €</b>	<b>30 986 €</b>
	Conseil Départemental - PST 2021 voirie et réseaux eaux pluviales	- €	9 938 €	9 938 €
	Conseil Départemental : entretien voirie 2021 hors agglomération	15 862 €	- €	15 862 €
	Conseil Départemental – PST 2022 voirie urbaine	5 186 €	- €	5 186 €
	Conseil Départemental – PST 2023 voirie urbaine			- €
<b>25</b>	<b>schéma pistes cyclables</b>	<b>624 421 €</b>	<b>466 163 €</b>	<b>1 090 584 €</b>
	Région	300 000 €		300 000 €
	Conseil Départemental - 2021 1ère tranche	225 000 €		225 000 €
	Conseil Départemental 2022 2ème tranche		225 000 €	225 000 €
	AQTA / fonds de soutien	99 421 €		99 421 €
	Morbihan énergies - axe 5		82 700 €	82 700 €
	Etat - DSIL 2020		158 463 €	158 463 €
<b>26</b>	<b>projet centre ville</b>	<b>17 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>17 500 €</b>
	AQTA - étude centre ville	7 500 €	- €	7 500 €
	Région "bien vivre" : étude stratégique	10 000 €	- €	10 000 €
<b>27</b>	<b>cimetière</b>	<b>10 872 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 872 €</b>
	Conseil Départemental - PST 2022	10 872 €	- €	10 872 €
	Conseil Départemental - accessibilité 2022			- €
<b>28</b>	<b>stade Jean Le Carrer</b>	<b>89 105 €</b>	<b>283 941 €</b>	<b>373 046 €</b>
	Conseil Départemental - PST 2021- 1ère tranche	35 105 €	- €	35 105 €
	Conseil Départemental - PST 2022 - 2ème tranche	- €	133 941 €	133 941 €
	AQTA - fonds de concours		150 000 €	150 000 €
	Ligue de Bretagne de football			- €
	Etat / DETR 2022	54 000 €	- €	54 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 591 118 €</b>	<b>1 019 745 €</b>	<b>2 610 863 €</b>

**Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées" :**

- compte 1641 « emprunt » correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui permet d'équilibrer la section d'investissement.

**☛ Recettes financières :**

**Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves".** Ce chapitre comprend :

- compte 10222 « FCTVA » : l'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 sur la base du taux de 16.404 %. Pour 2023, le montant a été estimé à **467 778 €**.

- compte 10226 « taxe d'aménagement » : elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de couvrir les dépenses d'équipement liées à l'urbanisation. Son montant est estimé à **151 140 €**.

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice n-1 qui a fait l'objet, par délibération du conseil municipal, d'une affectation permettant le financement de la section d'investissement, pour un montant total de **1 106 795.62 €**.

**Chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"** d'un montant de **451 000 €**. Ce montant tient compte notamment la vente du presbytère. Ce chapitre permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à la sortie de biens de l'inventaire (comptes 192, 6751, 6761, 7751, 7761). Pour ce chapitre, il n'y aura pas d'exécution au compte administratif. En cas d'insuffisance de crédits à ce chapitre, le conseil municipal devra alors prendre une décision modificative.

**2/ Les opérations d'ordre** pour un montant total de **1 610 300 €**

**La ligne budgétaire codifiée 021** correspond au virement de la section de fonctionnement pour un montant de **774 579 €**.

**Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Il s'agit de l'écriture relative aux dotations aux amortissements pour la période du 01/01 au 31/12. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

**Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales »** correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 13258 « subventions d'investissement » et compte 238 « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » : écritures qui permettent d'intégrer les travaux d'éclairage public réalisés par Morbihan Energies dans le patrimoine de la Commune.

- compte 1328 « subvention d'équipement non transférables » : écriture pour intégrer dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.

**La ligne budgétaire codifiée 001 « excédent d'investissement reporté »** correspond à la reprise des résultats antérieurs. Cette ligne budgétaire participe uniquement à l'équilibre du budget. Elle ne peut pas faire l'objet de virement ou d'émission de titres.

## Section de fonctionnement

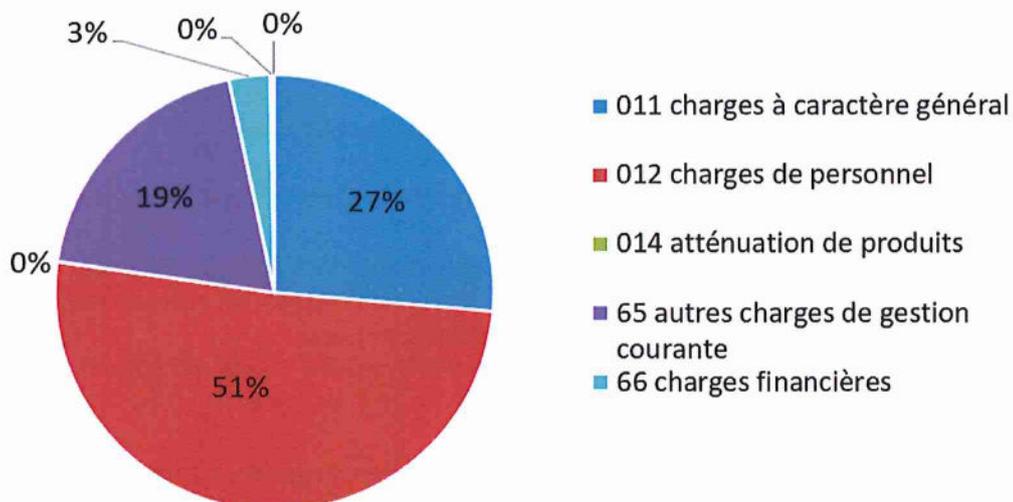
La section de fonctionnement s'équilibre à 5 847 798 €.

### 1/ Dépenses de fonctionnement

chapitres	libellés des chapitres	BP 2023
011	charges à caractère général	1 271 170 €
012	charges de personnel	2 450 000 €
014	atténuation de produits	1 750 €
65	autres charges de gestion courante	933 693 €
66	charges financières	145 700 €
67	charges exceptionnelles	13 000 €
68	provisions	1 350 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 816 663 €</b>
023	virement à la section d'investissement	774 579 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	256 556 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 031 135 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 847 798 €</b>

☞ Les opérations réelles pour un montant total de 4 816 663 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre :



**Chapitre globalisé 011 "charges à caractère général" d'un montant total de 1 271 170 €.**

☞ Les comptes 60 « achats et variations des stocks » englobent l'ensemble des dépenses liées à l'achat de matière et de fournitures non stockées permettant le fonctionnement des différents services.

☞ Les services extérieurs comprennent notamment :

- les contrats de prestation de service pour la restauration scolaire, pour le balayage de la voirie ;

- toutes les interventions réalisées par des prestataires extérieurs sur les bâtiments communaux, sur du matériel communal, sur la voirie dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie ainsi que sur les réseaux, ... ;
- les contrats de maintenance ;
- les primes d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux ;
- les frais d'étude relatifs à la qualité de l'air intérieur, à des diagnostics de terrain dans le projet d'aménagement et à la gestion directe du restaurant scolaire
- les frais de formation pour les agents communaux.

↳ Dans la partie « autres services extérieurs », on retrouve les frais divers liés à l'assistance juridique et aux honoraires des géomètres, les frais de publication du bulletin municipal, les frais d'affranchissement et de télécommunication.

Ce chapitre comprend également les budgets d'activité de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, de la maison des jeunes et du service environnement ainsi que les dépenses liées aux manifestations mises en place par la commission culture.

**Chapitre globalisé 012 "charges de personnel"** d'un montant total de **2 450 000 €**, comprend les rémunérations de tous les agents communaux, les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite, ainsi que la cotisation du contrat risques statutaires.

Le prévisionnel tient compte des avancements d'échelon, des avancements de grade liés à la carrière des agents (GVT glissement vieillesse technicité), du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté par le conseil municipal ainsi que les décisions relatives à l'action sociale en faveur des agents.

Ce chapitre intègre également le remplacement des agents titulaires suite à des congés de maladie, le recrutement des animateurs affectés à l'accueil périscolaire, à l'ALSH et à la MDJ.

**Chapitre globalisé 014 "atténuation de produits"** d'un montant total de **1 750 €** correspond à des dégrèvements de taxes.

**Chapitre 65 "autres charges de gestion courante"** d'un montant total de **933 693 €**. Il s'agit notamment des indemnités des élus, des différentes subventions de fonctionnement versées au CCAS, aux associations, à l'école publique et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association ainsi que des participations intercommunales (**annexe n° 3 bis**).

**Chapitre 66 "charges financières"** d'un montant total de **145 700 €**. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Commune, des intérêts des emprunts contractés par Mériadec villages et des écritures relatives aux intérêts courus non échus (ICNE).

**Chapitre 67 "charges exceptionnelles"** d'un montant total de **13 000 €**

- compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : il s'agit des écritures liées à l'annulation de titres de recettes de fonctionnement émis au cours des exercices précédents.

**Chapitre 68 "dotations aux amortissements et provisions"** d'un montant total de **1 350 €** relatif à la provision pour créances douteuses.

☛ **Les opérations d'ordre** pour un montant total de **1 031 135 €**

**La ligne codifiée 023 "virement à la section d'investissement "** est une opération sans exécution qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement d'un même montant, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à

section », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. Elles n'influent pas en conséquence sur l'équilibre global du budget mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

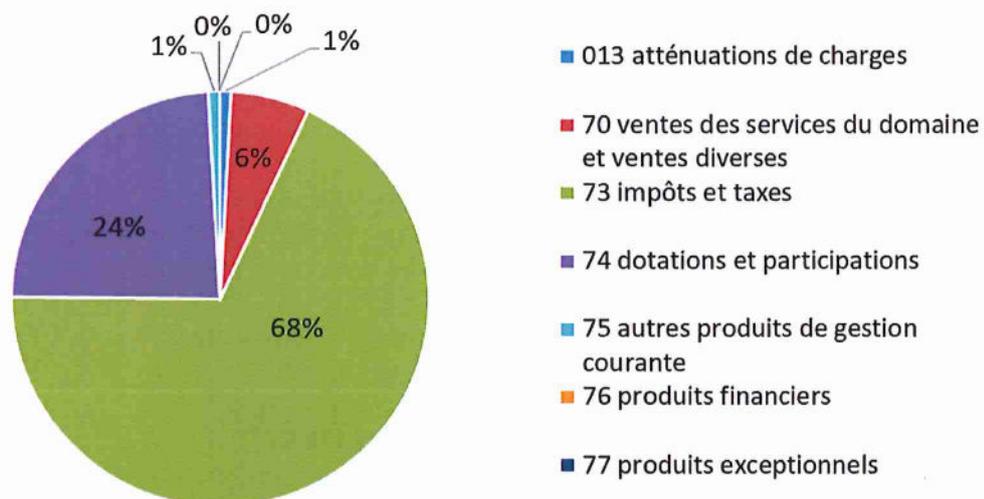
Au stade de la prévision budgétaire, on y retrouve les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (compte 6811) pour la période du 01/01 au 31/12 ainsi que la dotation aux amortissements suite à la souscription de l'assurance dommages ouvrage pour le restaurant scolaire (compte 6812).

## 2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellés des chapitres	BP 2023
013	atténuations de charges	50 440 €
70	ventes des services du domaine et ventes diverses	353 590 €
73	impôts et taxes	3 962 450 €
74	dotations et participations	1 389 675 €
75	autres produits de gestion courante	51 555 €
76	produits financiers	38 €
77	produits exceptionnels	50 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 807 798 €</b>
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>40 000 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>5 847 798 €</b>

☛ Les opérations réelles pour un montant total de 5 807 798 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



**Chapitre 013 "atténuation de charges" d'un montant total de 50 440 €.**

- compte 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » : il s'agit des remboursements de salaires par CNP Assurances et par la CPAM suite aux arrêts de travail des agents ;

- compte 6479 « remboursements sur autres charges sociales » : écriture relative aux titres restaurants correspondant à la part des agents.

**Chapitre 70 "produits des services et du domaine"** d'un montant total de **353 590 €**, comprend les recettes liées :

- aux concessions dans le cimetière ;
- à l'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux ;
- aux produits des services : restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes.

**Chapitre 73 "impôts et taxes"** d'un montant total de **3 962 450 €**. Il s'agit des impôts directs locaux (produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties), du reversement de la contribution économique territoriale par AQTA (déduction faite du coût du service instruction du droit du sol, du transfert de la compétence petite enfance, de la taxe de séjour et de la mise en réseau des médiathèques), du produit des droits de mutation et de la dotation de solidarité communautaire.

Le taux des impôts votés lors du conseil municipal du 29 mars 2023 sont les suivants :

Taxes ménages	Taux 2023
Taxe habitation	17,14%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,46%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,75%

**Chapitre 74 "dotations et participations"**, d'un montant total de **1 389 675 €**, comprend notamment :

- les dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR), dotation nationale de péréquation (DNP). Au stade de la construction budgétaire, les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore connus.
- le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice n-1 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que pour les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) ;
- les subventions versées par le Conseil Département pour le fonctionnement de l'ALSH, pour des travaux de curage de fossés ;
- la participation de la Commune de Plumergat pour la gestion de Mériadec et les participations des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école publique ;
- la participation de la CAF dans le cadre des prestations de service et dans le cadre du contrat enfance jeunesse et du nouveau contrat territorial global.
- les compensations au titre des exonérations des taxes foncières.

**Chapitre 75 "autres produits de gestion courante"** d'un montant total de **51 555 €**. Il s'agit uniquement des loyers encaissés pour les logements communaux, pour les bureaux et pour un bail commercial.

**Chapitre 76 "produits financiers"** d'un montant total de **38 €** correspond aux intérêts des parts sociales versées.

**Chapitre 77 "produits exceptionnels"** d'un montant total de **50 €**.

- compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » : ce compte comptabilise l'annulation de dépenses se rapportant à la section de fonctionnement et qui ont été prises en charge lors des exercices antérieurs ou précédents suite à une erreur matérielle ;

☛ **Les opérations d'ordre** pour un montant total de 40 000 € :

**Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

- compte 722 « production immobilisée » : on y trouve l'écriture relative aux travaux en régie.

Le Maire,  
Franc VALLEIN

